

sonnable, afin que les cultivateurs et les autres contribuables canadiens n'aient pas à faire de trop lourds sacrifices financiers.

M. WOOD: N'est-il pas vrai que pour devenir membre du syndicat il fallait être propriétaire d'une ferme?

M. BENCE: Néanmoins, les cultivateurs de l'Ouest ne sont pas tous membres du syndicat. En outre, moins de la moitié des éleveurs régionaux appartiennent au syndicat et aux United Grain Growers. On peut se procurer la publication dont j'ai parlé en s'adressant à la commission des grains. L'honorable député pourra s'il le désire en obtenir un exemplaire de la division des statistiques du ministère de l'Agriculture.

Il a été démontré d'une façon concluante à la Chambre qu'un prix de 70c. ne saurait dédommager le cultivateur de ses frais de production et lui permettre de produire dans des conditions satisfaisantes. De fait, c'est ce que le ministre de l'Agriculture a affirmé l'automne dernier, et l'on a cité à maintes reprises dans cette Chambre des experts en statistiques agricoles pour démontrer que ce prix est loin d'équivaloir aux frais réels de production.

On a prétendu, dans le passé, que toute hausse du prix ferait accroître la production de blé. Au cours des remarques qu'il a faites le 12 mai en exposant à la Chambre la politique du Gouvernement, le ministre a dit ce qui suit:

Le Gouvernement estime que, soit sur le marché libre soit autrement, la commission ne pourra prendre livraison que de 230 millions de boisseaux. Vu les nombreuses incertitudes de l'heure, le Gouvernement est d'avis qu'il ne sera pas sage d'augmenter l'avance sur le blé livré. Le principal motif de cette décision se fonde sur l'opinion qu'une réduction de la production du blé s'impose.

Cette déclaration n'a pas laissé de m'intriguer. Je ne puis guère la comprendre, car si on limite les livraisons, je ne puis concevoir comment le prix pourra influer sur la production. Si les cultivateurs ne peuvent vendre qu'une certaine quantité de blé, comment le prix pourra-t-il avoir pour effet d'intensifier la production?

Lorsqu'il est question du blé, on se demande généralement quel prix devrait être fixé. Le ministre de l'Agriculture a posé cette question à un honorable député—je crois que c'était le chef de l'opposition, mais je n'en suis pas certain. J'ignore quel devrait être le prix. Je laisserais le soin de le fixer à des gens mieux versés que moi dans les questions agricoles, mais j'incline à croire qu'il ne devrait pas, en définitive, être le moins de l'inférieur au prix net que le gouvernement de

la Saskatchewan a proposé aux autorités fédérales. Au dire de l'honorable député de Weyburn, le prix en question devrait être le strict minimum.

On se demande inévitablement d'où proviendront les fonds. A mon sens, on les obtiendra précisément des sources d'où l'on tire tous les autres deniers. S'il existe—comme, bien entendu, j'en conviens—des limites aux possibilités de se procurer les fonds voulus, il devrait y avoir égalité de sacrifice entre toutes les classes de la population et entre tous les citoyens. Aucune classe ne devrait être appelée à fournir une contribution plus considérable que les autres. Cependant, par la mesure envisagée, on demande aux cultivateurs de consentir des sacrifices infiniment plus lourds que les autres classes sociales. Le ministre de l'Agriculture a exposé la question avec beaucoup de réalisme, le 14 novembre dernier, quand il a fait la déclaration suivante, consignée à la page 107 du hansard au sujet des recettes du producteur de blé:

S'il doit toucher plus d'argent, il faudra que cela vienne du prix de vente du blé ou des contribuables du Canada, ou des deux à la fois.

Parfaitement. Mais en fixant le prix du blé ou de toute autre denrée, le Gouvernement devrait tenir compte par-dessus tout du principe de l'égalité du sacrifice.

Je serais curieux de savoir à quelle culture le Gouvernement voudrait voir l'agriculture s'adonner, s'il doit renoncer au blé. Désirerait-il qu'il augmentât sa production de porc? Le cultivateur de l'Est craint qu'il en soit ainsi. A cet égard, je rappelle au ministre de l'Agriculture ce qu'il disait le 27 février "Le Canada produit actuellement tout le porc qu'il lui faut, tant pour la consommation indigène que pour l'exportation."

L'hon. M. GARDINER: L'honorable député me permettrait-il de l'interrompre? Dès qu'il aura fini—je le félicite de la façon dont il a traité la question; il s'en est tenu au sujet—je voudrais, avec l'autorisation du comité, consigner au hansard un exposé relatif à la question qu'il a soulevée. Cet exposé, que je n'étais pas en mesure de présenter plus tôt, aura peut-être un important effet sur l'étude de la question.

M. BENCE: J'en serais bien aise. A la même occasion le 27 février, le ministre a donné à entendre que la production fromagère devrait se limiter aux régions qui s'y prêtent le mieux, et la Saskatchewan n'était pas de ce nombre. Il a affirmé que notre viande de bœuf nous rapportait un prix satisfaisant et, que nous n'avions nullement besoin du marché anglais pour le bœuf, puisque les Etats-Unis nous offraient des débouchés suffisants pour la